
Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15733>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2003

Pagination : 383-385

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Jacques Chiffolleau, « Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2003, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15733>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau

Jacques Chiffolleau, *directeur d'études*

Les testaments, le droit et le sujet

- 1 EN partant d'une analyse critique de l'historiographie des trois dernières décennies, le séminaire, qui n'a pu débiter qu'au mois de mars, a porté essentiellement sur les actes de dernières volontés de la fin du Moyen Âge. Les lectures sélectives que les médiévistes en ont faites jusqu'ici, souvent marquées par une sociologie religieuse assez traditionnelle ou par une histoire juridique très formaliste, ont été d'abord rappelées, critiquées. En même temps, ont été repérées les potentialités que l'analyse de cette documentation recèle encore pour aborder certaines questions vives laissées de côté par l'historiographie traditionnelle en dépit de leur importance : celles qui touchent par exemple à la reproduction sociale, au jeu complexe de la coutume, des *habitus sociaux* et de la volonté individuelle, aux liens familiaux et à la construction du sujet (sinon de l'« individu »), ainsi qu'aux liens religieux avant la Réforme. Un premier survol, très rapide, de quelque 400 titres consacrés à cette question depuis le début des années 1970 a montré leur étroite dépendance des variations historiographiques plus générales (du sériel à l'étude de cas, du quantitatif à la *microstoria*) ou régionales (importance de la *memoria* pour les historiens allemands, rôle des groupements confraternels en Italie, analyse des créations de *chantries* en terme de capital symbolique pour les Anglais, etc.). Il a révélé aussi quelques blocages historiographiques persistants qui tiennent surtout à la méconnaissance du caractère proprement juridique de cet acte et à sa longue histoire – comme acte juridique – qui croise sans cesse celle des structures de parenté, et tout particulièrement celle de la filiation.

- 2 Il a semblé nécessaire pour mieux fonder nos analyses ultérieures de commencer par mesurer l'écart entre nos sources et le testament romain « classique ». En nous appuyant sur les travaux de Y. Thomas, et notamment sur ses analyses du *suus heres*, nous avons donc dégagé au cours de plusieurs séances les traits majeurs de l'institution d'héritier à Rome, étroitement liée à la *patria potestas*, à l'organisation institutionnelle de la succession, et à ce titre complètement articulée à l'ordre politique romain. Pour nous trouver confronté bientôt à cette question, jamais pleinement prise en charge par les historiens de l'Antiquité tardive chrétienne, les spécialistes du droit justinien ou les historiens de la famille : que change la croyance, et le dogme, d'un Dieu Père, dans l'ordre de la filiation et dans les règles de succession ici-bas ? Les bouleversements politiques, sociaux et culturels entre le III^e et le VII^e siècle expliquent assez l'effacement des institutions et des pratiques juridiques romaines, mais ce changement religieux majeur est sans doute aussi capital dans l'ordre de la filiation, de la succession, du pouvoir paternel. Focalisés sur les droits et les pratiques « barbares », marqués aussi par des modèles anthropologiques construits pour d'autres aires culturelles, les historiens du haut Moyen Âge occidental, en concentrant leurs analyses sur l'alliance bien plus que sur la filiation, ne le reconnaissent sans doute pas assez lorsqu'ils analysent la disparition des normes et des pratiques romaines.
- 3 La lecture critique de plusieurs ouvrages stimulants (la contribution d'A. Guerreau-Jalabert dans le recueil collectif sur *La parenté spirituelle* sous la dir. de F. Héritier et E. Copet, le livre de M. Philonenko sur *Le Notre Père*, l'essai de J. Baschet sur *Le sein du Père* et celui de C. Klapisch, *L'ombre des ancêtres*) ont nourri et prolongé cette réflexion des membres du séminaire sur la paternité divine, le statut de fils de Dieu et l'impact de ces nouvelles configurations de croyances et de normes sur les règles de succession et la condition de l'*heres* au Moyen Âge – comme une série de travaux récents sur l'adoption (de B. Jussen, d'A. Guerreau-Jalabert encore, de F. Roumy) ont permis de préciser, sur le mode casuistique, quelques données importantes du même problème. Parallèlement, plusieurs séances ont été consacrées au commentaire serré de certaines lettres de Salvien de Marseille et surtout de son traité « À l'Église » (ou *Livres de Thimothee à l'Église*, av. 470), tout entier consacré à l'héritage, au testament et à la nécessité de rompre avec les liens familiaux ici-bas pour faire de Dieu seul un héritier universel. Ce commentaire a permis de revoir de façon critique certaines analyses un peu rapides de J. Goody sur le rôle de l'Église dans les transformations des structures de parenté pendant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Enfin, dans la perspective du colloque de Padoue sur les transferts patrimoniaux du VII^e au X^e siècle, on a commencé l'examen attentif de quelques-uns des (rares) testaments du haut Moyen Âge (en particulier ceux de Césaire d'Arles en 572, de Bertram et de Hadoin, évêques du Mans en 616 et 645, de Burgundofara en 633 et d'Abbon en 739, ce dernier faisant l'objet d'une analyse plus attentive encore à partir de l'édition-commentaire de P. Geary) où les formes romaines sont encore très présentes mais où, toujours, Dieu et ses saints deviennent précisément des héritiers universels.

Publications

- Avec P. Boucheron, dir., *Religion et sociétés urbaines au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.
- « Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge », *ibid.*, p. 227-252.

- « Avouer l'inavouable. L'aveu et la procédure inquisitoire », dans *L'aveu. Histoire, sociologie, philosophie*, sous la dir. de R. Dulong, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 57-97.
-

INDEX

Thèmes : Anthropologie historique